



Mise à jour : août 2024

Publication relative à la durabilité conformément à l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 (règlement sur la publication)

L'objet de ce document est de fournir des informations obligatoires sur l'objectif d'investissement durable visé par ce produit financier. Il ne s'agit pas de matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi afin d'expliquer de manière transparente l'investissement durable visé par le produit financier.

Nom du produit :
Lumen Vietnam Fund

Identification de l'entreprise (code LEI) :
529900RUZ5D2VOQPZL11

Ce produit financier est géré par la société de gestion IFM Independent Fund Management AG.

a) Résumé

Ce produit financier est un produit visé à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les obligations d'information liées à la durabilité dans le secteur des services financiers.

Dans la gestion du produit financier, le gestionnaire d'actifs tient compte, entre autres, des caractéristiques environnementales (E) et/ou sociales (S) et investit dans des entreprises qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance (G).

Ce produit financier fait la promotion de caractéristiques écologiques ou sociales, mais ne vise pas l'investissement durable.

Le Compartiment Lumen Vietnam Fund investira en permanence au moins 51% de ses actifs directement dans des titres de participation et des droits-valeurs (actions, actions assorties de warrants, etc.) de sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques au Vietnam ou détenant, en tant que sociétés holding, des participations majoritairement dans des sociétés ayant leur siège social au Vietnam et négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public. En outre, l'OPCVM investira au moins 51% de ses actifs dans des sociétés ayant leur siège social ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités économiques au Vietnam ou détenant, en tant que sociétés holding, des participations prépondérantes dans des sociétés ayant leur siège social au Vietnam.

Le produit financier tient compte, entre autres, de caractéristiques environnementales (E) et/ou sociales (S) par l'application de critères d'exclusion et de critères positifs et investit dans des entreprises qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance (G). Le produit financier adopte ainsi une approche ESG globale, dans laquelle l'orientation durable du produit financier doit être garantie par la prise en compte de différents facteurs de durabilité.

En outre, le produit financier utilise des décisions basées sur l'activité et sur des normes qui sont décrites plus en détail dans la stratégie d'investissement ci-dessous.



Pour atteindre l'objectif d'investissement du produit financier, un processus de durabilité à plusieurs niveaux est appliqué, dans lequel les émetteurs sont sélectionnés selon un processus prédéfini.

Le produit financier investira au moins 51% de ses actifs nets dans des entreprises adaptées aux caractéristiques environnementales et sociales annoncées **(#1)**.

Ainsi, la part restante (<49%) sera constituée de **#2 Autres investissements**.

Pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées, la société de gestion utilise des données et des informations pertinentes provenant de MSCI et/ou de WaVeritas ainsi que de sources internes et publiques.

Le produit financier applique, dans sa stratégie d'investissement, des critères ESG provenant d'un ou de plusieurs fournisseurs de données ESG externes, qui peuvent être incomplets, incorrects, différents ou non disponibles. Il existe donc un risque que la société de gestion évalue mal un titre ou un émetteur, de sorte qu'un titre soit inclus ou exclu à tort du portefeuille du produit financier. Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées et des données nécessaires au suivi, la société de gestion ne s'attend pas actuellement à ce que des restrictions soient imposées quant au respect de ces caractéristiques. Néanmoins, une erreur d'appréciation ne peut pas être exclue dans certains cas.

La société de gestion dispose de ressources et d'une expertise suffisantes en matière de risques liés à la durabilité.

La société de gestion est convaincue de contribuer aux valeurs et aux comportements des entreprises par l'exercice actif des droits de vote.

Aucune valeur de référence n'a été déterminée pour déterminer si ce produit financier est axé sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales sollicitées.

b) Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier fait la promotion de caractéristiques écologiques ou sociales, mais ne vise pas l'investissement durable.

c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le produit financier tient compte, entre autres, de caractéristiques environnementales (E) et/ou sociales (S) par l'application de critères d'exclusion et de critères positifs et investit dans des entreprises qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance (G). Le produit financier suit ainsi une approche ESG globale, dans laquelle l'orientation durable du produit financier doit être garantie par la prise en compte de différents facteurs de durabilité.

En outre, le produit financier utilise des décisions basées sur l'activité et sur des normes qui sont décrites plus en détail dans la stratégie d'investissement ci-dessous.



d) Stratégie de placement

Le dialogue direct du gestionnaire d'actifs ou de spécialistes externes avec les sociétés (active ownership) joue un rôle important dans la stratégie de durabilité. Le dialogue avec les sociétés s'effectue généralement sur la base d'un processus de due diligence structuré, qui comprend des critères dans le domaine de la gouvernance, de l'environnement et du social. Grâce à cet engagement, il est possible de faire progresser les pratiques de durabilité avec les entreprises investies et de suivre et vérifier les performances en matière de durabilité avant et pendant la phase d'investissement. Le gestionnaire d'actifs peut être soutenu et accompagné par des spécialistes externes en matière de durabilité.

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement de l'OPCVM, un processus de durabilité à plusieurs niveaux est appliqué. Ce processus se compose de critères d'exclusion et de critères positifs clairement définis et mesurables :

I. Contrôle négatif basé sur l'activité :

Pour atteindre son objectif d'investissement, le gestionnaire d'actifs **définit** dans un **premier temps des critères d'exclusion** ou des valeurs seuils pour l'acquisition de certains actifs.

Les entreprises qui exercent les activités suivantes sont totalement exclues de l'univers des actions vietnamiennes :

- Production d'énergie nucléaire
- Divertissement pour adultes
- la production de boissons alcoolisées de plus de 10 % du volume, et
- Production d'armes conventionnelles et controversées.

En outre, les entreprises qui génèrent des revenus importants dans les domaines d'activité suivants sont exclues :

- Charbon¹
- Jeux de hasard¹
- Production de produits du tabac¹
- Pêche au chalut¹ ainsi que
- Production de ciment¹ .

Les exclusions susmentionnées ne s'appliquent qu'aux investissements directs.

II. Test négatif basé sur des normes :

Cette **deuxième étape** est centrée sur l'examen et l'évaluation des controverses et de l'implication potentielle dans des pratiques commerciales contraires à l'éthique. L'examen tient notamment compte des lois et réglementations locales. En outre, les éventuelles violations des normes internationales suivantes sont prises en compte :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies
- les normes de travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs)
- le Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Pour réaliser cette analyse, le gestionnaire d'actifs utilise des données fournies par un ou plusieurs services de recherche ESG externes.

¹ Exclusion si chiffre d'affaires >10% du chiffre d'affaires total de la production et/ou de la distribution



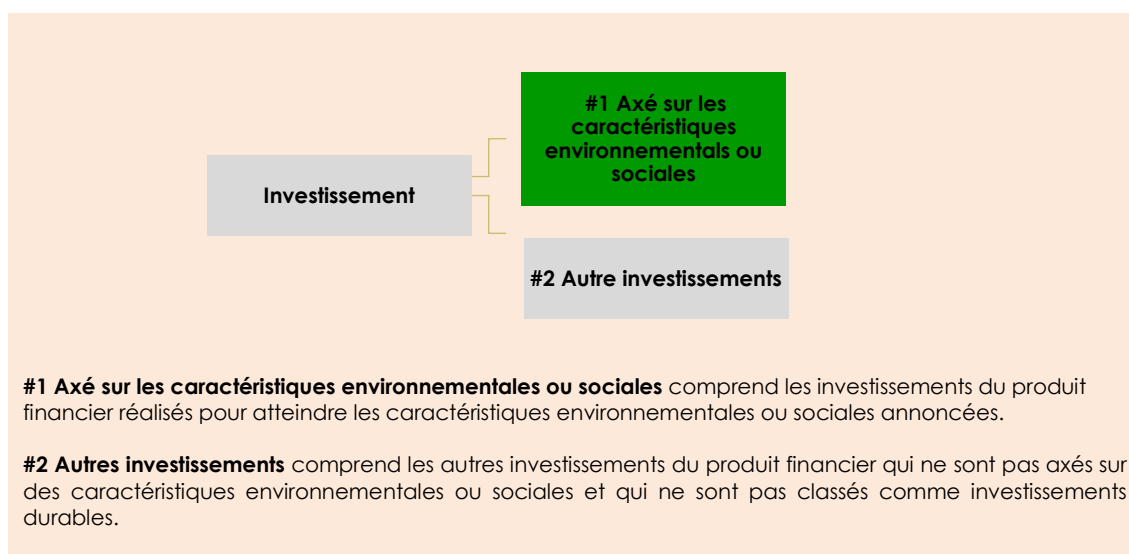
Les obligations d'État sont exclues si elles n'ont pas un score suffisant selon l'indice Freedom House (<https://freedomhouse.org/>).

III. Critères positifs :

Dans une **troisième étape**, les actifs de l'OPCVM sont soumis à une analyse ESG afin de satisfaire aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette analyse met en évidence l'exposition de chaque entreprise aux principaux facteurs ESG. L'analyse des principaux facteurs ESG est effectuée de manière quantitative au moyen de la notation ESG et, en outre, sous forme de rapport. Elle se base sur une ventilation fine des activités commerciales, des principaux produits et segments, des sites, des actifs et des revenus, ainsi que d'autres mesures pertinentes telles que l'innovation, les matières premières, l'efficacité des ressources et surtout les critères de gouvernance d'entreprise, etc.

De plus amples informations sur le fonctionnement de la méthodologie ESG et de durabilité, sur son intégration dans le processus d'investissement, sur les critères de sélection ainsi que sur les directives ESG et de durabilité peuvent être obtenues sur le site Internet [Divulgence de durabilité IFM Independent Fund Management AG](#).

e) Répartition des investissements



Le produit financier investira au moins 51% de ses actifs nets dans des entreprises adaptées aux caractéristiques environnementales et sociales annoncées (**#1**).

Ainsi, la part restante (<49%) est composée de **#2 Autres investissements** :

1. Liquidités et équivalents de liquidités à des fins de trésorerie
2. Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture
3. les placements à des fins de diversification ou les placements pour lesquels les données font défaut et qui ne respectent pas les règles minimales de protection en matière d'E&S

En raison de la nature des installations visées aux points 1 et 2, aucune prescription minimale de protection écologique ou sociale n'est fixée.



f) Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Nombre d'investissements directs violant les critères d'exclusion
- Le score ESG moyen du produit financier

Les éléments obligatoires de la stratégie d'investissement sont l'exclusion systématique de certaines entreprises sur la base de la politique d'exclusion décrite ci-dessus, l'examen et l'évaluation des controverses et de l'implication potentielle dans des pratiques commerciales contraires à l'éthique (examen négatif basé sur des normes) et l'analyse ESG qui montre l'exposition de chaque entreprise aux principaux facteurs ESG (critères positifs).

Le gestionnaire d'actifs dispose d'un système interne indépendant de gestion des risques qui contrôle les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés (contrôle ex-ante).

L'univers d'investissement est régulièrement contrôlé quant au respect de ces critères via et actualisé en conséquence. Le respect de l'univers d'investissement en vigueur est contrôlé quotidiennement.

Le contrôle du respect des objectifs durables ainsi que des processus d'investissement durable appliqués pour les atteindre est assuré par la vérification quotidienne de toutes les transactions (contrôle ex post) et des positions du produit financier par Investment Compliance.

g) Méthodes

Les principaux risques de durabilité sont analysés par le gestionnaire d'actifs et élargissent ainsi l'analyse fondamentale classique aux risques de durabilité financièrement pertinents. L'analyse des risques de durabilité s'effectue sur la base d'informations publiquement disponibles des émetteurs (p. ex. rapports d'activité et de durabilité) ou d'une recherche interne, ainsi qu'en utilisant des données et des notations ESG d'agences de recherche ou de notation.

De plus amples informations sur le fonctionnement de la méthodologie ESG et de durabilité, sur son intégration dans le processus d'investissement, sur les critères de sélection ainsi que sur les directives ESG et de durabilité peuvent être obtenues sur le site Internet [Divulcation de durabilité IFM Independent Fund Management AG](#).

h) Sources et traitement des données

Pour évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées, la société de gestion utilise des données et des informations pertinentes provenant de MSCI et/ou de WaVeritas ainsi que de sources internes et publiques.

Le contrôle de la qualité des données a lieu au moment de l'onboarding du fournisseur de données concerné (par ex. contrôle de la méthodologie). Par ailleurs, si nécessaire, d'autres sources de données sont utilisées pour vérifier la plausibilité. Cela peut être le cas, par exemple, lorsque les données sont incertaines ou que des informations différentes sont disponibles.



Les données fournies par les agences de notation sont intégrées dans le système de contrôle interne de la société de gestion et font l'objet d'une mise à jour continue. Cela permet un contrôle indépendant du processus d'investissement ESG.

Seuls les émetteurs pour lesquels il existe une base de données appropriée ou pour lesquels une notation individuelle de durabilité a été établie sont évalués dans le cadre de la méthodologie ESG et de durabilité. Le site de la société de gestion et du gestionnaire d'actifs ne procède à aucune estimation.

i) Limites concernant les méthodes et les données

Le produit financier applique, dans sa stratégie d'investissement, des critères ESG provenant d'un ou de plusieurs fournisseurs de données ESG externes, qui peuvent être incomplets, incorrects, différents ou non disponibles. Il existe donc un risque que la société de gestion évalue mal un titre ou un émetteur, de sorte qu'un titre soit inclus ou exclu à tort du portefeuille du produit financier. Cela peut se produire en raison, entre autres, des problèmes suivants :

- Couverture géographique (pour les pays émergents, il peut y avoir une couverture moins étendue ;
- Couverture sectorielle (la couverture des données par secteur peut être très différente) ;
- la taille de l'entreprise (il se peut que moins de données ESG soient disponibles pour les petites entreprises)
- Disponibilité des données en général (si les données ne sont pas facilement disponibles et accessibles, cela peut entraîner des lacunes dans l'évaluation ESG ;
- qualité des données (différentes normes de reporting non harmonisées, différentes méthodes de mesure).

Sur la base des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées et des données nécessaires au contrôle, la société de gestion ne s'attend actuellement pas à ce qu'il y ait des restrictions quant au respect de ces caractéristiques. Avant d'investir, les valeurs mobilières sont contrôlées quant au respect des caractéristiques écologiques et/ou sociales annoncées. Si la base de données est incertaine, une plausibilisation telle que décrite ci-dessus est effectuée le cas échéant afin de remédier au mieux à la problématique. Néanmoins, une erreur d'appréciation ne peut pas être exclue dans certains cas.

j) Devoir de diligence

La société de gestion dispose de ressources et d'une expertise suffisantes en matière de risques liés à la durabilité. Notre service de conformité des investissements, indépendant du gestionnaire d'actifs du produit financier, dispose de structures de surveillance et de contrôle appropriées. En outre, la société de gestion dispose d'un service d'audit interne indépendant. La société de gestion dispose d'un service d'audit interne indépendant.

k) Politique de participation

La société de gestion est convaincue qu'en exerçant activement ses droits de vote, elle contribue aux valeurs et aux comportements des entreprises. Par ses engagements, la société de gestion encourage les entreprises à adopter les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. Lors de l'exercice des droits de vote, la société de gestion tient compte de la directive interne relative à la politique de vote. Lors de l'élaboration de l'engagement avec des entreprises, la société de gestion travaille en



étroite collaboration avec un fournisseur de vote par procuration et combine son analyse avec la politique d'investissement du produit financier.

La politique de vote peut être consultée à l'adresse suivante : [Politique de vote et de participation d'IFM](#)

I) Valeur de référence déterminée

Aucune valeur de référence n'a été déterminée pour déterminer si ce produit financier est axé sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales sollicitées.